

## ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur 26 communes de l'AUBE et 6 Communes de la MARNE

### Projet de révision du Plan de Prévention des Risques inondations (P.P.R.i.) sur la SEINE en aval de TROYES

Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 5 novembre 2019 inclus

#### Procès-verbal de fin d'enquête publique et de synthèse

##### 1-1. Le procès-verbal

Le 05 Novembre 2019, à l'issue de la dernière permanence en mairie de ROMILLY sur SEINE, siège de l'enquête publique intercommunale, nous avons fermé le registre d'enquête de cette commune à 17 heures 05.

Le 8 novembre 2019, à la réception du dernier registre de la commune de CLESLES ; nous avons validé tous les registres collectés, et avons donc pu clore l'enquête publique concernant cette révision du PPRi Seine Aval.

Afin de réceptionner les registres d'enquête dans les meilleures conditions de délai et de sécurité, deux membres de la commission d'enquête ont procédé au ramassage de ces cahiers directement auprès des mairies, après en avoir avisé les élus.

*Deux registres originaux sont manquants, car les Maires ne les avaient pas signés lors de la collecte, ni retournés à temps ; nous en avons néanmoins fait des copies et les avons ensuite certifiés conformes. Il s'agit de celui de Maizières la Grande Paroisse et celui de Vallant St Georges.*

Cette enquête est un préalable à la décision inter-préfectorale qui devra valider le **PLAN DE PREVENTION des RISQUES** concernant la zone susceptible d'être **inondée par la Seine** en aval de Troyes.

La commission d'enquête, que j'ai présidée, a effectué toutes les permanences prescrites par l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral du 22 Aout 2019.

Nous avons ainsi assuré les 34 permanences prescrites et avons relevé des observations écrites portées sur 15 registres, que nous avons complétées par des observations orales, ainsi qu'une contribution relevée sur le site électronique dédié à cette enquête.

A l'occasion des auditions des Maires, invités par courriers électroniques à nous rencontrer, soit en mairie de leur commune ou lors d'une autre permanence à leur choix, nous avons également relevé des observations et remarques que nous avons détaillées dans le rapport d'audition (**pièce jointe n°1**).

Les secrétariats et les services des mairies ont annexé aux registres les notes et lettres remises par le public pendant les journées de secrétariat ordinaires.

La D.D.T.A., bureau des risques et crises, gestionnaire du site « ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr » n'a enregistré qu'une observation publique concernant ce P.P.R.i., nous en avons été destinataires; ce courrier de la Fédération des chasseurs nous l'avons annexé au registre de la commune de Romilly sur Seine siège de l'enquête publique.

## 1-2. La synthèse des observations et des propositions du public (Relevées dans l'ordre chronologique des permanences prescrites)

### **1-2-1. Remarques d'ordre générales ne relevant pas directement du projet de révision du PPRi.**

#### Commune de MAIZIERES la GRANDE PAROISSE :

- Mr DENIS, président de la société de chasse communale, évoque des inondations subites comme en montagne et argumente son constat.
- Les époux COLLIGNON voudraient savoir dans quelle mesure les assurances prendraient en charge les dégâts consécutifs aux « remontées de nappes » hors PPRi.

#### Commune de ROMILLY sur SEINE :

- Suite à audition de l'Elu délégué ;
- Activer la réalisation des casiers du futur canal à grand gabarit de la Seine
- Indemniser plus rapidement les agriculteurs touchés par les crues.
- Lettre de Mr DUHAYER concernant la situation d'abandon du « Canal Terray » qui se situe à La Motte-Tilly.

#### Commune de ESCLAVOLLES-LUREY (Marne)

- Une personne signale la mauvaise gestion de l'entretien du ru communal et aussi des travaux de tranchées réalisés dans la vallée.

- Le Maire aimerait disposer d'une échelle de niveau de crue sur sa commune.

#### Commune de SARON (Marne)

- Monsieur CAIN, Maire-adjoint souhaite un PPRi pour la rivière Aube qui touche son finage.
- Il signale aussi des remontées de nappes assez fréquentes.

#### Commune de PERIGNY la ROSE :

- Monsieur GAULLIAT, 2ème adjoint, nous signale des découvertes de terres de carrières en zone inondable.

#### Commune de La MOTTE-TILLY :

- Il est signalé l'obstruction du canal Terray qui ne peut plus servir d'exutoire en cas de crues.

#### Commune de SAINT NICOLAS la CHAPELLE :

- Observation verbale du Maire qui souhaite la prise en compte de la digue de PORT ST NICOLAS.

#### Commune de MARCILLY sur SEINE (Marne) :

- Observation orale du Maire qui déplore l'absence d'entretien des berges de rivières et celles du canal.
- Observation portée au registre le 25/11/19 par les époux VIAU Raymond, concernant le niveau très très bas de la rivière Aube.

#### Commune de MERY sur SEINE :

- Note de Madame le Maire, signalant l'urgence à lancer les travaux sur le canal du Moulin, (*obs. n°32/7*)
- Observation portée au registre sur la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de berges de la Seine à l'Est du Bourg (*Observation 32/5, repérage sur plan 12*).

#### Commune de NOGENT sur SEINE :

- De Madame « Pons », Ruelle des Ecluses ; la Commune doit fournir des sacs de sable, elle doit aussi reconstituer les remblais au droit de notre habitation, agir sur l'écluse, etc ..

Commune de LE MERIOT :

- Observation n°1 d'un résident de Beaulieu, qui voudrait savoir si des études d'impact sont réalisées pour le projet de canal « grand gabarit » et pour une sablière projetée à Nogent sur Seine en face de Beaulieu.
- Observation n°3, Inquiétude du 1<sup>er</sup> adjoint résident de Beaulieu, en ce qui concerne les travaux du canal à grand gabarit et la reconstruction du barrage de Beaulieu.

**1-2-2. Remarques concernant cette fois le PPRi.**

**1-2-2-1. Erreur manifeste sur le plan de zonage** (pièce n°4-5 du dossier)

Commune de MAIZIERES la GRANDE PAROISSE :

- Monsieur le Maire signale une anomalie de zonage sur un important secteur situé entre sa commune et le finage de CLESLES secteur boisé en zone inondable aléa très fort (*page 22 du repérage des observations*). Le zonage rouge n'apparaît pas.

**1-2-2-2. Contestations du zonage.**

Commune de ROMILLY sur SEINE :

- Demande de modification de zonage d'une parcelle contiguë à la maison d'habitation (*observation par lettre n°6, repérage planche 38*).

Commune de SAINT HILAIRE sous ROMILLY :

- Observation par lettre déposée à Romilly et émanant des gérants du camping de la « Domaine de la Noue des Rois », ils contestent le zonage rouge des terrains de camping (*plan de repérage 41*).  
*Nous constatons une prise en compte du terrain de camping et ne comprenons pas la demande, voir carte 41 des enjeux.*

Commune de MAIZIERES la GRANDE PAROISSE :

- Contestation pour 3 terrains Rue de Poussey, à classer « bleu » car dents creuses dans le tissu urbain (*observation JOLY par lettre, repérage planche 24*).



### Commune de ESCLAVOLLES-LUREY (Marne)

- Lettre et plan appuyant la contestation du zonage rouge au droit de son exploitation agricole, enregistrés pour Monsieur JOLY (*page 42 du repérage des observations*).

### Commune de DROUPT SAINT BASLE :

- 3 observations relevées au registre concernant le zonage rouge de leurs « terrains à bâtir », alors que le PLU les porte en zone UC, secteur « Ruelle de l'Épinay » (*page 10 du repérage des observations*).

### Commune de PONT sur SEINE :

- Observation verbale et consignée au registre, du Maire signalant une erreur de zonage sur les parcelles AB 142 et 143, elles ont un **caractère submersible**. (*page 47 du repérage des observations*).
- Mr TUCOULAT signale une même anomalie de zonage car AB 121 et 123 seraient constructibles (UC), alors qu'elles **sont inondables** (*page 47 du repérage des observations*).

### Commune de SARON sur AUBE (Marne) :

- Observation par lettre et p.j. de Monsieur JOLY, double emploi avec observation déposée à Esclavolles-Lurey

### Commune de COURCEROY :

- De Madame BLANCHARD-OGE Marie, 4 rue des vergers qui demande le classement bleu pour une parcelle qui n'est pas inondée, (*observation 13/1*).
- Une parcelle constructible avec autorisation (P.C) est classée rouge, n° 530 en face de la Mairie et n°550 (*observations 13/2 et 3, planche 66*).

### Commune de RILLY SAINTE SYRE :

- Contestation du zonage rouge sur un « terrain à bâtir » au « bois Derrière Vincent Villat » (*observations n°1 et 2, page 6 du plan de repérage des observations*).

#### Commune de La MOTTE-TILLY :

- Observation n°1 par lettre de Mr le Maire ; Parcelles remblayées avec permis de construire accordé ; demande de reclassement hors zone bleue moyen
- Observations par lettre 2 et 3, idem (*nouveau lotissement*) (*page 64 du repérage des observations*).

#### Commune de SAINT NICOLAS la CHAPELLE :

- Le maire demande de porter le secteur aval de la digue de PORT St NICOLAS en **zone bleue** (*page 55 du repérage des observations*).
- Demande de Mr CUISINIER pour exclure son habitation située sur les parcelles (C441, 442 et 445) de la zone inondable (*page 55 du repérage des observations*).

#### Commune de BARBUISE :

- Observation de l'association « APPEL » qui demande à **sortir** la parcelle ZP 99 du PPRi (*repérage sur planche 50*)
- 

#### Commune de CLESLES (Marne) :

- Le Maire et son adjoint demandent à revoir **3 cas de zonage rouge**, afin d'assurer une équité avec les propriétaires qui bénéficient d'un zonage bleu clair dans la même situation (*page 21 du repérage des observations*).

#### Commune de LE MERIOT :

- Observation n°1, pour supprimer le zonage rouge et le passer en bleu clair pour les parcelles ZC 80,81 et 82 (projet touristique communal), (*repérage planche 62*).

#### Commune de MERY sur SEINE :

- 5 observations concernant le zonage et demandant des ajustements ponctuels (*observations 32-1à5, planche de repérage12*).

### **1-2-2-3. Critiques sur l'échelle des plans l'outil informatique.**

#### Commune de MAIZIERES la GRANDE PAROISSE :

- Incertitudes car manque de précision au droit de la propriété zonée bleue (*observation. n°2/2*).
- Les cartes observées sur le site de la préfecture son mal orientées (*observation.n°2/4*)

#### Commune de la VILLENEUVE au CHATELOT:

- Observation orale d'un Conseiller municipal qui demande une plus grande échelle pour les plans, 1/5000 voire 1/2000 au droit des zones urbaines.
- Il souhaite également une publication du PPRi approuvé, sur le site « géoportail »

#### Commune de BARBUISE :

- Remarque de monsieur le Maire sur la précision de la cartographie qui aurait pu être réalisée à la parcelle précisé dans DCM du 04/11/19.

#### Commune de LE MERIOT :

- Remarque du 1<sup>er</sup> adjoint sur la précision de la cartographie qui aurait pu être réalisée au 1/2000, ou avec l'outil autocad.

### **1-2-2-4. Remarques et observations sur le règlement**

#### Commune de ROMILLY sur SEINE :

- Observation par lettre n°1 de l'UNICEM, portant sur 3 points principaux :
  - Ne pas empêcher les stockages de matériaux pendant l'exploitation et l'activité de la carrière.
  - Appliquer les mêmes règles aux carrières de Seine-aval qu'à celles de Seine-Amont et Seine-agglomération.
  - Revoir les régimes dérogatoires et la demande d'études complémentaires.
- Seconde observation par lettre émanant de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube :
  - Apporter une étude supplémentaire sur les risques de pollution de certains projets accordés par dérogations
  - Une éventuelle interdiction de création ou d'extension de nouvelles STEP.
- Troisième observation par lettre de monsieur le Maire de Romilly qui souhaite une modification permettant de réaliser des voiries de dessertes en zone inondable et propose une rédaction différente avec des arguments qui justifient sa demande.  
Un projet communal sur la Béchère ne peut être réalisé si ce règlement n'est pas aménagé.



Commune de BARBUISE :

- Le maire soulève le problème de l'application de ce nouveau PPRi et qui sera chargé de cette application et des sanctions éventuelles qui suivraient. De plus, par sa DCM du 4/11/2019 il fait des remarques sur l'article 63 et demande différents éclaircissements sur l'application des mesures prescrites

Commune de SAINT NICOLAS la CHAPELLE:

- Proposition du Maire, tendant à rajouter une disposition nouvelle dans la rubrique « Sécurité des personnes et vulnérabilités », disposition détaillée en PJ au registre d'enquête.

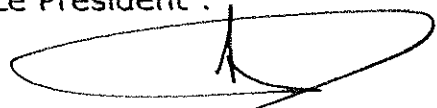
Au total on peut comptabiliser 57 observations recevables sur ce projet de PPRi.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté préfectoral prescrivant les modalités de l'enquête publique, nous avons remis le présent procès-verbal et la copie des registres d'enquête à monsieur **Loïc DESCHAMPS** chef du bureau des risques et crises à la DDTA., le 12 novembre 2019.

Etabli le 12 novembre 2019 par nous, Roger KISTER, Président de la Commission d'enquête et rapporteur du présent procès-verbal ;

Certifié sincère et véritable à Lusigny sur Barse.

Le Président :



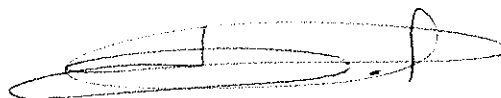
Roger KISTER

P.J. n°1-Relevé des auditions des Maires ou élus délégués  
P.J. n°2- Les 32 registres d'enquête

*Reçu les pièces ci-dessus mentionnées.*

*Le 12 novembre 2019*

Le chef de service Réseaux  
Risques et Crises



Dominique VIALET